

Théâtre OUVERT

Écritures

PRIX de VENTE : 1 F.
21, rue CASSETTE
75006 PARIS - 222.77.00

juin 1978 n°3

R E N C O N T R E (S)

Ils sont 15.000 inscrits à la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques. Même si l'on devait déduire les compositeurs et ceux qui "n'ont été joués qu'une fois dans leur vie, par une troupe amateur, dans une fête de patronage", ils seront encore plusieurs centaines d'auteurs dramatiques "recensés".

Ils sont donc des centaines au talent inégal, ou inégalement reconnu, à avoir été plus ou moins régulièrement joués, mais combien "gagnent leur vie avec leur seul métier d'auteur" ? Combien d'entre eux perçoivent des droits d'auteur égaux ou supérieurs au SMIC ? Si tous les chiffres comparatifs étaient connus, ils montreraient à l'évidence que les auteurs dramatiques ne sont guère mieux lotis, par exemple, que les artistes-interprètes. A ceci près, qu'un auteur dramatique, au contraire d'un comédien, ne peut s'inscrire au chômage. C'est qu'un auteur dramatique, ça n'existe pas : il n'a pas de statut.

Mais, au fait, les auteurs devraient-ils réclamer un statut ? Une rémunération permanente ou temporaire par l'entreprise théâtrale ? Des bourses d'études, de travail ou de recherche ? Une aide à la création directement versée à eux ? Voilà quelques-unes des questions d'ordre pratique - la condition de l'auteur ne participe pas toujours de la seule métaphysique ! - que les auteurs, invités par Théâtre Ouvert à dialoguer entre eux, se sont posées, lors de la Rencontre du 8 juin.

Cependant, au-delà des questions appelées par l'immédiat quotidien, c'est une fois de plus celle de la reconnaissance de l'auteur qui a dominé : quand

sera-t-il sincèrement admis avec des droits et des devoirs égaux par les autres corps du bâtiment ? Les auteurs revendiquent pour eux aussi le droit à la parole, donc au pouvoir partagé.

Ainsi cette Rencontre serait une rencontre de plus. Peut-être... pas ! Au moment où la question de la création contemporaine se pose avec une certaine acuité, ces auteurs - et ceux venus de province étaient nombreux ! - semblent vouloir se réunir, se concerter pour inventorier leurs remarques et tenter de formuler des propositions : pourquoi, par exemple, le droit à la recherche serait-il, de fait, impossible aux seuls auteurs dramatiques ? Quels rapports y a-t-il entre la part consacrée à la création et le montant de l'ensemble des recettes ? Quel devrait être le rôle de l'audio-visuel ? De la presse ? Des directeurs ? Faut-il une fois de plus citer en exemple les Suédois ?

Toutes leurs observations, questions ou propositions pourraient faire l'objet d'un document qui serait rendu public.

Nous verrons alors comment pourrait être abordé le problème posé en France par l'indispensable renouvellement du "patrimoine", qui passe nécessairement par la création contemporaine. Peut-être faudrait-il tenter de changer les rapports en commençant un sincère dialogue avec l'ensemble de la profession et les pouvoirs publics et en suscitant d'autres Rencontres. Avec le public aussi. Comme celle du 23 juillet au XXXIIe Festival d'Avignon.

A la longue, nous verrons s'il y a crise d'auteurs, de l'écriture, du théâtre, du public ou tout simplement crise de confiance.